

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 19

Artikel: L'arrosier de Tristan Bernard
Autor: Bernard, Tristan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

française) à l'Académie de Lausanne, où il resta jusqu'à sa mort, survenue en mars 1816. Il a habité la campagne de Villamont et eut pour gendre M. Gauthey, premier directeur de l'Ecole normale du canton de Vaud ?

Or il est maintenant certain que l'auteur de la fameuse chanson est non le pasteur Marindin, père du professeur, mais bien ce dernier. En revanche, on ne sait encore si la gravure que possède le Musée historique vaudois et dont le *Conteur* avait, en 1912, publié une reproduction, représente les traits du père ou ceux du fils. La question est toujours pendante.

D'un régime à l'autre.

PUISQUE nous parlons d'une chanson inspirée par et pour le 14 avril, rappelons ce fait curieux que citait M. Eugène Mottaz, dans le remarquable résumé historique sur la naissance du canton de Vaud, qu'il a lu à la soirée patriotique organisée par le parti libéral lausannois et qu'a publié la *Gazette*.

L'orateur, après avoir évoqué le souvenir des temps très troublés qui s'étaient écoulés depuis notre affranchissement de la tutelle bernoise, en 1798, rappelle que c'est l'Acte de Médiation de Bonaparte qui ramena le fédéralisme en Suisse, mais en faisant du Pays de Vaud un Etat souverain, avec des droits égaux à ceux des autres cantons.

« C'est, dit-il, ce nouvel état de choses qui fut installé le 14 avril 1803, à Lausanne... »

» L'Acte de Médiation assurait-il le commencement d'une nouvelle ère de paix intérieure, de liberté et d'égalité réelles ? Tous l'espéraient, mais beaucoup restaient perplexes. L'événement du 14 avril 1803 attira donc moins l'attention — même à Lausanne — qu'on ne pourrait l'imaginer. Ne soyons donc pas trop étonnés si un fonctionnaire de l'administration précédente et qui allait passer sous la direction du nouveau gouvernement vaudois, écrivait dans son journal ce passage assez curieux : « Le Grand Conseil s'est réuni aujourd'hui. Les bureaux sont restés fermés. J'ai profité de cette journée pour mettre mon vin en bouteilles ».

M. BARBIZOT A LA CAMPAGNE

QUELQUES jours avant Pentecôte, M. Barbizot rencontre près de la Grande Poste son vieux camarade de collège, Mulet.

— Mon bon vieux Barbizot, lui dit Mulet, puisque le hasard vous met sur ma route, je vous invite : vous allez venir passer les fêtes chez nous, dans notre petit château des Biolles. Vous resterez là-bas huit jours au grand air ; cela vous fera du bien. Prenez une chemise de nuit, trois mouchoirs, deux paires de chaussettes, un faux-col, une demi-douzaine de chapeaux, et arrivez. Nous vous attendons. Ma femme sera ravie de vous revoir.

M. Barbizot eut à peine le temps de se faire un peu prier.

— C'est une affaire entendue, lui dit Mulet. Vous avez un train excellent à 10 h. 15 demain matin. Prenez-le. Vous descendez à la station d'Ecragnens vers 12 h. 30.

M. Barbizot se confondit en remerciements.

— Autre chose, reprit Mulet. De la gare au château, il n'y a que 3 kilomètres à vol d'oiseau ; mais quand l'oiseau va à pied par la route, cela fait 6 kilomètres environ. Je ne vous propose pas de vous faire prendre en auto : la mienne ne marche plus bien et, d'ailleurs, depuis qu'elle n'a plus que deux roues sur quatre, le garagiste prétend que ce n'est pas prudent de s'en servir. Mais si vous voulez bien, je ferai pour vous comme pour mes amis. Je laisserai une bicyclette à la consigne, vous la prendrez et, 20 minutes plus tard, vous serez au château.

M. Barbizot serra avec reconnaissance les mains de son ami.

Le lendemain, vers 3 heures de l'après-midi, avec plus de deux heures de retard sur l'horaire prévu, M. et Mme Mulet virent arriver au château des Biolles un épouvantable bloc de poussière et de sueur, tenant à sa gauche une énorme

valise et à sa droite une bicyclette.

— Je suis M. Barbizot, dit le bloc avec un sourire un peu forcé.

— Quelle horreur ! gémit Mme Mulet. Mais d'où venez-vous ainsi, mon cher et malheureux ami ?...

— Je viens de la gare, expliqua M. Barbizot. Je suis arrivé à 12 h. 30 et il y a près de trois heures que je suis en chemin... La route est longue... il y a beaucoup de soleil... et quand je suis passé, il y a un moment, les arbres n'étaient pas encore poussés.

— Mais la bicyclette que nous avions mise à la consigne ?... Vous n'avez pas mis trois heures pour faire 6 kilomètres à bicyclette...

— Justement... expliqua doucement M. Barbizot. Sans la bicyclette, les choses auraient été beaucoup plus vite...

— Ah ! pauvre malheureux !... Vous avez crevé ?...

— Non... Mais je crois, n'est-ce pas, que j'avais oublié de vous dire que je ne savais pas monter...

SYMPHONIE EN „ZUT“

M. Henri Lavedan souhaite que le mot *Zut* figure au Dictionnaire de l'Académie.
(Les journaux.)

*Prosateur, prends ta plume !
Poète prends ton luth !
Que votre ardeur s'allume
Sur ce gentil mot : Zut !...
Car c'est chose effarante,
Dont le bon sens s'agrite
Qu'au livre des Quarante
Il ne soit pas inscrit
Il figure au Larousse,
Est reçu chez Littré
Sans que cela courrouce
L'artiste et le lettré.*

*Se peut-il qu'on lui veuille
Du mal, lui qui souvent
Semble un frisson de feuille
Sous le baiser du vent ?...
Gardons au fier Cambronne
Un culte illimité ;
Est pour l'intimité.
Mais son mot qui claironne
Tandis que Marthe ou Lise
Peut crier « Zut ! » tout haut
Sans que ça scandalise
Les gens dits comme il faut.*

*Comme aujourd'hui du reste,
Il convient d'être bref,
Zut est prompt, concis, preste,
Et vif au premier chef.
A lui seul il exprime,
Ce petit mot sans prix,
L'indifférence ultime,
Le dépit, le mépris,
Mais, gaie ment populaire,
N'est jamais bien méchant
Et jusqu'en la colère
A la douceur d'un chant...*

*Mais (décevance extrême)
L'académique corps
N'en est qu'à la lettre M...
Zut, alors !...
Hugues Delorme.*

L'arrosoir de Tristan Bernard. — On prête cette anecdote au spirituel auteur dramatique Tristan Bernard :

Etant à sa campagne — Toutarrive — Tristan Bernard ayant besoin d'un livre que possède un de ses voisins, lui demanda de vouloir bien le lui prêter.

— Jamais un volume ne sort de ma bibliothèque, répondit le voisin. Mais si vous voulez le lire, venez chez moi quand vous voudrez... Il est à votre disposition...

A quelque temps de là, le voisin bibliophile envoya un mot à Tristan Bernard, lui demandant pour quelques heures son arrosoir.

— Navré, répondit à son tour froidement Tristan Bernard. Mais c'est une règle : je ne prête pas mes arrosoirs. Cependant, si votre jardinier veut bien venir dans mon jardin, il pourra s'en servir... et arroser tout à son aise...

LE MARECHAL NEY N'AUROIT PAS ETE FUSILLE

UN étudiant américain prétend avoir établi de façon définitive que le maréchal Ney ne mourut pas fusillé, ainsi qu'un vain peuple persiste à le croire en Europe, mais vécut encore de longues années après son décès supposé, et cela en Amérique, dans la Caroline du Nord.

Cette légende circulait aux Etats-Unis depuis longtemps. Feu le Dr James Weston, membre de la Société d'histoire de la Caroline du Nord, avait consacré bien des années de sa vie à rassembler des documents concernant le passage en Amérique du maréchal et son séjour supposé en Caroline. Lorsqu'il mourut, laissant sa tâche inachevée, il remit son dossier et ses notes à un élève du Collège Wellesley en la priant de terminer son œuvre. L'élève en question, dont le nom ne nous est pas livré, vient de déposer ses conclusions. D'après elle, le maréchal Ney a passé ses dernières années à Ashoro, dans la Caroline du Nord, et y a professé sous le nom de Peter Stuart Ney. Ses restes reposent dans le cimetière d'Ashoro.

Parmi les documents produits à l'appui de cette thèse figurent de nombreuses pièces ayant appartenu au maréchal, y compris une lettre autographe de Napoléon, signée, et une copie du « Memorial de Sainte-Hélène » avec notes marginales signées de Peter Ney.

Un jugement chinois. — La scène se passe dans un village près de Pékin. Quatre commerçants chinois avaient acheté du coton en commun. Craignant les ravages des rats dans leur marchandise, ils se procurèrent un chat et convinrent de posséder chacun en propre une jambe de l'animal. Peu après le chat se blessa et le propriétaire de la patte malade entoura la plaie de coton imbibé d'huile. Mais le malheureux voulut que Raminagrobis — nous ne certifions pas que tel était le nom du chat — en s'approchant d'un foyer, mit le feu à son bandage et courut communiquer l'incendie aux balles de coton, qui furent rapidement réduites en cendres. Immédiatement, les trois possesseurs des jambes intactes assignèrent leur associé en dommages-intérêts. Or, lors du jugement fort bizarre que rendit le juge céleste chargé de l'affaire : « la jambe malade ne pouvant servir, le feu a été communiqué au coton par les trois jambes saines qui ont charrié l'animal. Ce sont ces trois jambes qui sont coupables et leurs trois propriétaires qui doivent payer ».

Calendrier drôlatique. — Bébé est assis par terre et pleure à chaudes larmes.

Tout à coup, il s'arrête :

— Maman, dit-il, pourquoi donc que je pleure ?

— C'est parce que je n'ai pas voulu te laisser sortir nu-tête au soleil !

— Ah ! oui, c'est vrai !

Et Bébé se remet à pleurer.

LA CURE DE CRASSIER

UN cure de Crassier va être désaffectée ; elle ne constitue plus, paraît-il, une habitation convenable pour un pasteur. Sur un terrain mis gratuitement à la disposition de l'Etat par le Conseil de paroisse dans une très belle situation, on va en construire une autre.

D'intéressants souvenirs se rattachent à la vieille maison ainsi dédaignée. Quatorze des vingt-six pasteurs de la paroisse y ont vécu. Et au nombre de ces derniers pour les années 1729 à 1760 figure Louis-Antoine Curchod, d'une famille vaudoise qui est certainement ancienne et de bonne race bourgeoise, dit M. Pierre Kohler.

L.-A. Curchod avait épousé une jeune personne qu'il avait connue à Lausanne : Madeleine d'Albert de Nasse, qui devait accomplir avec une conscience zélée ses devoirs de femme de ministre.

« Dans la chaire de noyer aux lignes simples, Curchod prêche chaque dimanche, dit encore l'auteur de *Madame de Staël et la Suisse*. C'est là que le 2 juin 1737 on baptise son enfant nouveau-né, sa fille unique, Suzanne. Elle passe ses premières années dans la cure entourée d'un petit verger, que l'on voit du porche de l'église, de l'autre côté du chemin. Elle grandit dans ce village bien assis sur le plateau vallonné qui s'élève en pente douce de la rive du Petit Lac vers la muraille du Jura... »